



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 JUIN 2023

Le samedi 24 juin 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO – Caroline FRANCA – Marguerite CARBONI - Françoise VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Maryse CASTELLANI

Pouvoirs : -

Absents excusés : Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Elise FERRARI – Laetitia DUCHET

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	15	0	4

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_70

Objet : 07- 5.3.6 –ADHESION A LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il a été sollicité par le président de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), association loi 1901, afin que la commune puisse adhérer à l'association et participer ainsi au collège dédié aux élus des collectivités territoriales créé en son sein.

La CPTS regroupe plus de 160 professionnels de santé libéraux exerçant dans les 15 communes de la CARF et de Cap d'Ail qui s'organisent autour d'un projet de santé visant à répondre aux problé-

matiques rencontrées par la population de ces territoires. La CPTS développe ainsi des actions locales au bénéfice des habitants des communes en contribuant à l'accès aux soins, en proposant des actions de prévention, en coordonnant les acteurs du milieu sanitaire et social et en développant l'exercice professionnel coordonné.

Monsieur le Maire préciser que l'adhésion donne lieu à une participation de la commune à hauteur de 100 €, conférant la qualité de membre actif et ouvrant droit à participation à l'assemblée générale.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune à la CPTS
- De désigner Madame Myriam PASTORELLI comme représentant de la commune au sein de cette association
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le :
